



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents :	34	Exprimés :	40
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	1 (M-H. VIDEAU-DUTREIL)
Absents :	8	POUR :	39
pouvoirs :	7	CONTRE :	1 (A. MASSIEU)

2018/057

BUDGET - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après s'être fait présenter le budget principal de la Communauté de communes Convergence Garonne de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018057
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018057-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180328-D2018057-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
<i>nom de original:</i>		
2018_057_BUDGET_BP_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.pdf	application/pdf	177163
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018057-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177163

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 avril 2018 à 17h13min12s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 avril 2018 à 17h13min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 avril 2018 à 17h13min29s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 avril 2018 à 17h14min44s	Reçu par le MI le 2018-04-06



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Jocelyn DORE, 1^{er} Vice-président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL' CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	33	Exprimés :	34	
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	5	(F. DAURAT, L. DUCOS, M-J LEFEVRE, A-M. PENEAU, M-H. VIDEAU DUTREIL)
<u>Absents</u> :	9	POUR :	29	
<u>pouvoirs</u> :	6	CONTRE :	5	(D. CAVAILLOLS, L. CHOLLON, D. FAUBET, J-P. MANCEAU, A. MASSIEU)

2018/058

BUDGET - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORE (1^{er} Vice-président), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal de la Communauté de communes Convergence Garonne, dressé par Monsieur Bernard MATEILLE, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fonctionnement	12 064 326.06	12 027 643.48	-36 682.58
Investissement	1 829 892.38	1 027 178.96	-802 713.42
Total Exécution Budgétaire	13 894 218.44	13 054 822.44	-839 396.00
Excédent Reporté Fonct. N-1		2 718 823.65	2 718 823.65
Excédent reporté Invest. N- 1		2 404 407.07	2 404 407.07
Résultat de Clôture	13 894 218.44	18 178 053.16	4 283 834.72
Restes à Réaliser en Investissement	2 360 356.00	917 233.00	-1 443 123.00
RESULTAT DEFINITIF Excédent			2 840 711.72

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018058
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018058-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20180328-D2018058-DE-1-1_0.xml	text/xml	1048
<i>nom de original:</i> 2018_058_BUDGET_BP_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	223313
<i>nom de métier:</i> 99_DE-033-200069581-20180328-D2018058-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	223313
<i>nom de original:</i> 2018_058_BUDGET_BP_SIGNATURES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	728574
<i>nom de métier:</i> 99_AU-033-200069581-20180328-D2018058-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	728574

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 avril 2018 à 17h18min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 avril 2018 à 17h18min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 avril 2018 à 17h19min07s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>6 avril 2018 à 17h19min57s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-04-06</i>
--	--------------------------	-----------------------------------	-------------------------------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice :	42	<u>Votes</u>		
Présents :	34	Exprimés :	34	
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	7	(D. CAVAILLOLS, F. DAURAT, L. DUCOS, D. FAUBET, J-P. MANCEAU, A-M. PENEAU, M-H. VIDEAU-DUTREIL)
Absents :	8	POUR :	32	
pouvoirs :	7	CONTRE :	2	(L. CHOLLON, A. MASSIEU)

2018/059

BUDGET - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017 concernant le budget principal de la Communauté de communes Convergence Garonne, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	-36 682.58 €
Excédent reporté R002 N-1 :	2 718 823.65 €
Résultat de clôture :	2 682 141.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice :	-802 713.42 €
Excédent reporté R001 N-1 :	2 404 407.07 €
Résultat de clôture :	1 601 693.65 €

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses engagées non mandatées :	2 360 356.00 €
Recettes restant à recevoir :	917 233.00 €
Solde des RAR :	-1 443 123.00 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 : -€	Excédent reporté R002 : 2 682 141.07 €	Solde d'exécution N-1 D001 : -€	Solde d'exécution N-1 R001 : 1 601 693.65 € Excédent Fonct. Capitalisé R1068 : -€

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018059
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018059-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018059-DE-1-1_0.xml	text/xml	910
nom de original:		
2018_059_BUDGET_BP_AFFECTATION DU RESULTAT 2017.pdf	application/pdf	184017
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018059-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184017

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	6 avril 2018 à 17h47min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	6 avril 2018 à 17h47min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	6 avril 2018 à 17h48min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	6 avril 2018 à 17h49min10s	Reçu par le MI le 2018-04-06



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	40	
<u>dont suppléants</u> : ...	2	Abstentions :	1	(M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	40	
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	0	

2018/060

BUDGET - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Déchets Ménagers Podensac » de la Communauté de communes Convergence Garonne de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018060
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018060-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018060-DE-1-1_0.xml	text/xml	949
nom de original:		
2018_060_BUDGET_DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 .pdf	application/pdf	177769
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018060-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177769

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h26min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h26min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h26min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h48min11s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Jocelyn DORE, 1^{er} Vice-président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	33	Exprimés :	37
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	2 (L. CHOLLON, M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	9	<u>POUR</u> :	37
<u>pouvoirs</u> :	6	<u>CONTRE</u> :	0

2018/061

BUDGET - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORE (1^{er} Vice-président), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Déchets Ménagers Podensac » de la Communauté de communes Convergence Garonne, dressé par Monsieur Bernard MATEILLE, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fonctionnement	1 991 415.38	2 125 376.96	133 961.58
Investissement	55 629.55	44 702.72	-10 926.83
Total Exécution Budgétaire	2 047 044.93	2 170 079.68	123 034.75
Excédent Reporté Fonct. N-1		373 575.81	373 575.81
Excédent reporté Invest. N- 1		104 819.74	104 819.74
Résultat de Clôture	2 047 044.93	2 648 475.23	601 430.30
Restes à Réaliser en Investissement	10 250.00		-10 250.00
RESULTAT DEFINITIF Excédent			591 180.30

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018061
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018061-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018061-DE-1-1_0.xml	text/xml	1078
nom de original:		
2018_061_BUDGET_DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA_APPROBATION DU COPMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	224009
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018061-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	224009
nom de original:		
2018_061_BUDGET_DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA_SIGNATURES DU COPMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	737680
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180328-D2018061-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	737680

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
--	------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>10 avril 2018 à 10h28min09s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>10 avril 2018 à 10h28min13s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>10 avril 2018 à 10h28min19s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 avril 2018 à 10h30min24s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-04-10</i>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	39
<u>dont suppléants</u> : ...	2	Abstentions :	2 (L. CHOLLON, M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	39
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	0

2018/062

BUDGET - BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017 concernant le budget annexe « Déchets Ménagers Podensac » de la Communauté de communes Convergence Garonne, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	133 961.58 €
Excédent reporté R002 N-1 :	373 575.81 €
Résultat de clôture :	507 537.39 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice :	-10 826.83 €
Excédent reporté R001 N-1 :	104 819.74 €
Résultat de clôture :	93 892.91 €

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses engagées non mandatées :	10 250.00 €
Recettes restant à recevoir :	- €
Solde des RAR :	-10 250.00 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 : -€	Excédent reporté R002 : 409 933.39 €	Solde d'exécution N-1 D001 : -€	Solde d'exécution N-1 R001 : 93 892.91 € Excédent Fonct. Capitalisé R1068 : 97 604.00 €

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018062
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA - AFFECTATION DU RESULTAT 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018062-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180328-D2018062-DE-1-1_0.xml	text/xml	900
<i>nom de original:</i>		
2018_062_BUDGET_DECHETS MENAGERS PODENSAC M4 AVEC TVA_AFFECTATION DU RESULTAT 2017.pdf	application/pdf	184617
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018062-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184617

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h42min49s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h43min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h43min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h13min01s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

Membres en exercice :		Votes	
Présents :	34	Exprimés :	40
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	1 (M-H. VIDEAU-DUTREIL)
Absents :	8	POUR :	40
pouvoirs :	7	CONTRE :	0

2018/063

BUDGET - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Ordures Ménagères Garonne » de la Communauté de communes Convergence Garonne de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	D2018063
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018063-BF
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018063-BF-1-1_0.xml	text/xml	954
nom de original:		
2018_063_BUDGET_ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.pdf	application/pdf	177805
nom de métier:		
99_BU-033-200069581-20180328-D2018063-BF-1-1_1.pdf	application/pdf	177805

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h45min33s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h45min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h45min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h49min11s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Jocelyn DORE, 1^{er} Vice-président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TREINIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL' CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	33	Exprimés :	38	
<u>dont suppléants</u> : ...	2	Abstentions :	1	(M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	9	<u>POUR</u> :	37	
<u>pouvoirs</u> :	6	<u>CONTRE</u> :	1	(L. CHOLLON)

2018/064

BUDGET - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORE (1^{er} Vice-président), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Ordures Ménagères Garonne » de la Communauté de communes Convergence Garonne, dressé par Monsieur Bernard MATEILLE, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fonctionnement	997 691.26	1 033 881.98	36 190.72
Investissement	1 218.66	17 279.45	16 060.79
Total Exécution Budgétaire	998 909.92	1 051 161.43	52 251.51
Excédent Reporté Fonct. N-1		12 583.96	12 583.96
Déficit reporté Invest. N- 1	8 371.57		-8 371.57
Résultat de Clôture	1 007 281.49	1 063 745.39	56 463.90
Restes à Réaliser en Investissement	29 822.00		-29 822.00
RESULTAT DEFINITIF Excédent			26 641.90

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018064
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018064-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018064-DE-1-1_0.xml	text/xml	1082
nom de original:		
2018_064_BUDGET_ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA_ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	223744
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018064-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	223744
nom de original:		
2018_064_BUDGET_ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA_ SIGNATURES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	754318
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180328-D2018064-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	754318

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>10 avril 2018 à 10h47min41s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>10 avril 2018 à 10h47min56s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>10 avril 2018 à 10h48min04s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 avril 2018 à 11h49min49s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-04-10</i>



Le Président,
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le **12 AVR. 2018**

ID : 033-200069581-20180328-D2018065-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	40	
<u>dont suppléants</u> : ...	2	Abstentions :	1	(M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	39	
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	1	(L. CHOLLON)

2018/065

BUDGET - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017 concernant le budget annexe « Ordures Ménagères Garonne » de la Communauté de communes Convergence Garonne, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	36 190.72 €
Déficit reporté D002 N-1 :	12 583.96 €
Résultat de clôture :	48 774.68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice :	16 060.79 €
Déficit reporté D001 N-1 :	- 8371.57 €
Résultat de clôture :	7 689.22 €

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses engagées non mandatées :	29 822.00 €
Recettes restant à recevoir :	- €
Solde des RAR :	- 29 822.00 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 : -€	Excédent reporté R002 : 26 641.90 €	Solde d'exécution N-1 D001 : -€	Solde d'exécution N-1 R001 : 7 689.22 € Excédent Fonct. Capitalisé R1068 : 22 132.78 €

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018065
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA - AFFECTATION DU RESULTAT
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018065-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180328-D2018065-DE-1-1_0.xml	text/xml	895
<i>nom de original:</i>		
2018_065_BUDGET_ORDURES MENAGERES GARONNE M4 SANS TVA_AFFECTATION DU RESULTAT 2017.pdf	application/pdf	184625
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018065-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184625

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h50min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h50min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h50min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h48min13s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	40
<u>dont suppléants</u> : ...	2	Abstentions :	1 (M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	40
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	0

2018/066

BUDGET - SPANC - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de communes Convergence Garonne de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018066
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	SPANC - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018066-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018066-DE-1-1_0.xml	text/xml	908
nom de original:		
2018_066_BUDGET_SPANC_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.pdf	application/pdf	176536
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018066-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	176536

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h53min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h53min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h54min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h47min21s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Jocelyn DORE, 1^{er} Vice-président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL' CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	33	Exprimés :	38	
<u>dont suppléants</u> : ...	2	Abstentions :	1	(M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	9	<u>POUR</u> :	38	
<u>pouvoirs</u> :	6	<u>CONTRE</u> :	0	

2018/067

BUDGET - SPANC - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORE (1^{er} Vice-président), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de communes Convergence Garonne, dressé par Monsieur Bernard MATEILLE, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fonctionnement	32 769.54	18 666.24	-14 103.30
Investissement			
Total Exécution Budgétaire	32 769.54	18 666.24	-14 103.30
Excédent Reporté Fonct. N-1		61 960.70	61 960.70
Résultat reporté Invest. N- 1			
Résultat de Clôture	32 769.54	80 626.94	47 857.40
Restes à Réaliser en Investissement			
RESULTAT DEFINITIF Excédent			47 857.40

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS

LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018067
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	SPANC - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018067-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20180328-D2018067-DE-1-1_0.xml	text/xml	1037
<i>nom de original:</i> 2018_067_BUDGET_SPANC_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF.pdf	application/pdf	223081
<i>nom de métier:</i> 99_DE-033-200069581-20180328-D2018067-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	223081
<i>nom de original:</i> 2018_067_BUDGET_SPANC_SIGNATURES DU COMPTE ADMINISTRATIF.pdf	application/pdf	740803
<i>nom de métier:</i> 99_AU-033-200069581-20180328-D2018067-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	740803

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h55min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h55min39s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h55min52s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 avril 2018 à 11h47min43s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-04-10</i>
--	--------------------------	------------------------------------	-------------------------------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	40	
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	1	(M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	40	
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	0	

2018/068

BUDGET - SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017 concernant le budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » de la Communauté de communes Convergence Garonne, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	- 14 103.30 €
Excédent reporté R002 N-1 :	61 960.70 €
Résultat de clôture :	47 857.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice :	- €
Déficit reporté D001 N-1 :	- €
Résultat de clôture :	- €

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses engagées non mandatées :	- €
Recettes restant à recevoir :	- €
Solde des RAR :	- €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 : -€	Excédent reporté R002 : 47 857.40 €	Solde d'exécution N-1 D001 : -€	Solde d'exécution N-1 R001 : - € Excédent Fonct. Capitalisé R1068 : -€

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018068
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	SPANC - AFFECTATION DU RESULTAT 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018068-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180328-D2018068-DE-1-1_0.xml	text/xml	854
<i>nom de original:</i>		
2018_068_BUDGET_SPANC_AFFECTATION DU RESULTAT 2017.pdf	application/pdf	183494
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018068-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183494

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h57min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h57min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h58min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h47min44s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u>		<u>Votes</u>	
Présents :	42	Exprimés :	40
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	1 (M-H. VIDEAU-DUTREIL)
Absents :	8	POUR :	40
pouvoirs :	7	CONTRE :	0

2018/069

BUDGET - ZAE DU PAYS DE PODENSAC - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Zone d'Activités Economiques du Pays de Podensac » de la Communauté de communes Convergence Garonne de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018069
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	ZAE DU PAYS DE PODENSAC - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018069-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018069-DE-1-1_0.xml	text/xml	926
nom de original:		
2018_069_BUDGET_ZAE DU PAYS DE PODENSAC_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.pdf	application/pdf	177687
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018069-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177687

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h58min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h59min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h59min07s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h47min15s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Jocelyn DORE, 1^{er} Vice-président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	33	Exprimés :	38	
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	1	(M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	9	<u>POUR</u> :	38	
<u>pouvoirs</u> :	6	<u>CONTRE</u> :	0	

2018/070

BUDGET - ZAE DU PAYS DE PODENSAC - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORE (1^{er} Vice-président) délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Zone d'Activités Economiques du Pays de Podensac » de la Communauté de communes Convergence Garonne, dressé par Monsieur Bernard MATEILLE, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fonctionnement	2 795.70	1 757.00	-1 038.70
Investissement			
Total Exécution Budgétaire	2 795.70	1 757.00	-1 038.70
Excédent Reporté Fonct. N-1		1 713.94	1 713.94
Excédent reporté Invest. N- 1		91 579.50	91 579.50
Résultat de Clôture	2 795.70	95 050.44	92 254.74
Restes à Réaliser en Investissement			
RESULTAT DEFINITIF Excédent			92 254.74

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018070
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	ZAE DU PAYS DE PODENSAC - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018070-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018070-DE-1-1_0.xml	text/xml	1055
nom de original:		
2018_070_BUDGET_ZAE DU PAYS DE PODENSAC_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	223019
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018070-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	223019
nom de original:		
2018_070_BUDGET_ZAE DU PAYS DE PODENSAC_SIGNATURES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	752656
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180328-D2018070-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	752656

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>10 avril 2018 à 11h00min38s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>10 avril 2018 à 11h00min51s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>10 avril 2018 à 11h01min01s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 avril 2018 à 11h47min19s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-04-10</i>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>		
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	40	
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	1	(M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	40	
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	0	

2018/071

BUDGET - ZAE DU PAYS DE PODENSAC - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017 concernant le budget annexe « Zone d'Activités Economiques du Pays de Podensac » de la Communauté de communes Convergence Garonne, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	-1 038.70 €
Excédent reporté R002 N-1 :	1 713.94 €
Résultat de clôture :	675.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice :	- €
Excédent reporté R001 N-1 :	91 579.50 €
Résultat de clôture :	91 579.50 €

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses engagées non mandatées :	- €
Recettes restant à recevoir :	- €
Solde des RAR :	- €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 : -€	Excédent reporté R002 : 675.24 €	Solde d'exécution N-1 D001 : -€	Solde d'exécution N-1 R001 : 91 579.50 € Excédent Fonct. Capitalisé R1068 : -€

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018071
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	ZAE DU PAYS DE PODENSAC - AFFECTATION DU RESULTAT 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018071-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180328-D2018071-DE-1-1_0.xml	text/xml	872
<i>nom de original:</i>		
2018_071_BUDGET_ZAE DU PAYS DE PODENSAC_AFFECTATION DU RESULTAT 2017.pdf	application/pdf	184595
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184595

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 11h05min31s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 11h05min49s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 11h06min02s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h49min30s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u>		<u>Votes</u>	
Présents :	42	Exprimés :	40
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	1 (M-H. VIDEAU-DUTREIL)
Absents :	8	POUR :	40
pouvoirs :	7	CONTRE :	0

2018/072

BUDGET - ZA DE COUDANNES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Zone Artisanale de Coudannes » de la Communauté de communes Convergence Garonne de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018072
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	ZA DE COUDANNES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018072-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180328-D2018072-DE-1-1_0.xml	text/xml	918
<i>nom de original:</i>		
2018_072_BUDGET_ZA DE COUDANNES_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.pdf	application/pdf	176650
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018072-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	176650

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 11h07min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 11h07min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 11h07min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h49min24s	Reçu par le MI le 2018-04-10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Jocelyn DORE, 1^{er} Vice-président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL' CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Bernard MATEILLE, Guy MORENO, Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA.

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	33	Exprimés :	37
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	2 (L. CHOLLON, M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	9	<u>POUR</u> :	37
<u>pouvoirs</u> :	6	<u>CONTRE</u> :	0

2018/073

BUDGET - ZA DE COUDANNES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORE (1^{er} Vice-président), délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe « Zone Artisanale de Coudannes » de la Communauté de communes Convergence Garonne, dressé par Monsieur Bernard MATEILLE, Président, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT/SOLDE
Fonctionnement	3 171.02	89 283.02	86 112.00
Investissement	3 171.02		-3 171.02
Total Exécution Budgétaire	6 342.04	89 283.02	82 970.98
Excédent Reporté Fonct. N-1		130 247.70	130 247.70
Déficit reporté Invest. N- 1	536 217.44		-536 217.44
Résultat de Clôture	542 559.48	219 530.72	-323 028.76
Restes à Réaliser en Investissement			
RESULTAT DEFINITIF Excédent			-323 028.76

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018073
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	ZA DE COUDANNES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018073-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-200069581-20180328-D2018073-DE-1-1_0.xml	text/xml	1047
nom de original: 2018_073_BUDGET_ZA DE COUDANNES_APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	223247
nom de métier: 99_DE-033-200069581-20180328-D2018073-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	223247
nom de original: 2018_073_BUDGET_ZA DE COUDANNES_SIGNATURES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.pdf	application/pdf	746189
nom de métier: 99_AU-033-200069581-20180328-D2018073-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	746189

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 11h08min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 11h09min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 11h14min27s	Transmis au MI

	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 avril 2018 à 11h49min21s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-04-10</i>
--	--------------------------	------------------------------------	-------------------------------------



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	39
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	2 (L. CHOLLON, M-H. VIDEAU-DUTREIL)
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	39
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	0

2018/074

BUDGET - ZA DE COUDANNES - AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Rapporteur : M. P. Dubourg

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Réuni sous la présidence de Monsieur Bernard MATEILLE, après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2017 concernant le budget annexe « Zone Artisanale de Coudannes » de la Communauté de communes Convergence Garonne, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice :	86 112.00 €
Excédent reporté R002 N-1 :	130 247.70 €
Résultat de clôture :	216 359.70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice :	-3 171.02 €
Déficit reporté D001 N-1 :	-536 217.44 €
Résultat de clôture :	-539 388.46 €

RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses engagées non mandatées :	- €
Recettes restant à recevoir :	- €
Solde des RAR :	- €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté D002 : -€	Excédent reporté R002 : 216 359.70 €	Solde d'exécution N-1 D001 : 539 388.46 €	Solde d'exécution N-1 R001 : - € Excédent Fonct. Capitalisé R1068 : -€

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018074
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	ZA DE COUDANNES - AFFECTATION DU RESULTAT 2017
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018074-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 033-200069581-20180328-D2018074-DE-1-1_0.xml	text/xml	864
<i>nom de original:</i> 2018_074_BUDGET_ZA DE COUDANNES_AFFECTATION DU RESULTAT 2017.pdf	application/pdf	184539
<i>nom de métier:</i> 99_DE-033-200069581-20180328-D2018074-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	184539

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 11h14min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 11h14min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 11h15min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h49min17s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents :	34	Exprimés :	38
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	3 (L. DUCOS, J-P. MANCEAU, M-H. VIDEAU-DUTREIL)
Absents :	8	POUR :	38
pouvoirs :	7	CONTRE :	0

2018/075

BUDGET - OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPEE EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. P. Dubourg

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le montant des dépenses réelles d'investissement sur le budget principal de la Communauté de communes Convergence Garonne sur l'exercice 2017 pour un montant de 1 749 445 € ;

VU la délibération n°2018/014 du 14 février 2018 autorisant l'ouverture de crédits anticipée pour un montant total de 5 729,42 € TTC ;

VU la délibération n°2018/039 du 14 mars 2018 autorisant l'ouverture de crédits anticipée pour un montant total de 19 426,15 € TTC ;

CONSIDERANT que les crédits ouverts entrent dans l'enveloppe de 25% des dépenses réelles d'investissement sur l'année N-1 autorisées, soit 437 361,25 € ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à engager et mandater la facture suivante, à savoir :

- Mission AMO et programmation de bâtiments administratifs pour un montant de 38 380 € HT (46 056 € TTC) auprès de l'entreprise EGIS Conseil Bâtiments inscrit à l'opération 86 Programmation Bâtiments Administratifs article 2031-01 ;

DIT que ces crédits seront repris au budget primitif 2018.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018075
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPEE EN SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018075-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018075-DE-1-1_0.xml	text/xml	941
nom de original:		
2018_075_BUDGET_OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES EN SECTION D_INVESTISSEMENT DU BP.pdf	application/pdf	178223
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018075-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	178223

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h30min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h30min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h30min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 10h33min35s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	40
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	1 (L. CHOLLON)
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	40
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	0

2018/076

ADMINISTRATION GENERALE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES

Rapporteur : M. le Président

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes est sollicitée par l'Office de Tourisme du Pays de Cadillac et de Podensac (association créée par la Communauté de communes) afin de lui mettre à disposition à titre gracieux un véhicule de type minibus pour que ses agents se rendent à la Bourse d'échanges des offices de tourisme de Gironde ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes est susceptible d'être sollicitée par les communes, les Syndicats ou toutes les institutions qui sont en lien direct avec elle ;

CONSIDERANT que ces mises à disposition ne peuvent intervenir sans la conclusion de convention de mise à disposition ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer ces conditions de prêts en général ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition de véhicules inhérentes à l'exercice de l'activité des partenaires en lien direct avec la Communauté de communes tel qu'indiqué ci-dessus, lorsque celles-ci sont provisoires et n'impactent pas l'activité des services de la Communauté de communes ;

DIT que tous les crédits nécessaires à l'exécution de ces conventions seront inscrits au budget principal.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018076
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	3.6
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018076-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-200069581-20180328-D2018076-DE-1-1_0.xml	text/xml	893
nom de original: 2018_076_AG_AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES.pdf	application/pdf	175680
nom de métier: 99_DE-033-200069581-20180328-D2018076-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175680

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2018 à 15h35min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2018 à 15h35min11s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2018 à 15h35min23s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2018 à 15h46min22s	Reçu par le MI le 2018-04-04



Le Président,
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le **12 AVR. 2018**

ID : 033-200069581-20180328-D2018077-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	41
<u>dont suppléants</u> :	2	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	41
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	0

2018/077

ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MISSION LOCALE DES DEUX RIVES

Rapporteur : M. le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2016, portant fusion de la Communauté de communes de Podensac et de la Communauté de communes des Coteaux de Garonne et extension aux communes de Lestiac-sur-Garonne, Paillet, Rions ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU la délibération n°2017/142 du 05 avril 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a désigné ses représentants à la Mission Locale des Deux Rives ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes a désigné, sur proposition des communes membres, les représentants au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale des Deux Rives (ML2R) le 05 avril 2017 ;

CONSIDERANT que la commune de Laroque souhaite que Madame Sylvie PORTA, Vice-présidente en charge des Services à la population, soit désignée comme représentante à la ML2R en lieu et place de Monsieur Joël LACOSTE ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE le remplacement de Monsieur Joël LACOSTE par Madame Sylvie PORTA. Les représentants de la Communauté de communes seront désormais les suivants :

Communes	Représentants
Arbanats	Daniel DUBOURG
Barsac	Dominique CAVAILLOLS
Béguey	François DAURAT
Budos	Marie-José LEFEVRE
Cadillac	Jocelyn DORE
Cérons	Eric JAUMET
Donzac	Annie LACOSTE
Gabarnac	André MASSIEU

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le



ID : 033-200069581-20180328-D2018077-DE

Guillos	Mylène DOREAU
Illats	Philippe DUBOURG
Landiras	Jean-Marc PELLETANT
Laroque	Sylvie PORTA
Lestiac-sur-Garonne	Guy MORENO
Loupiac	Cécile DE GABORY
Monprimblanc	Laurence DUCOS
Omet	Jacqueline TRUET
Paillet	Jérôme GAUTHIER
Podensac	Hervé GILLE
Portets	Didier CAZIMAJOU
Preignac	Jean-Gilbert BAPSALLE
Pujols-sur-Ciron	Josseline DARMAILLACQ
Rions	Marylène PELLET
Sainte-Croix-du-Mont	Michel LATAPY
Saint-Michel-de-Rieufret	Marc GAUTHIER
Virelade	Dominique FAUBET

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018077
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	MODIFICATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA ML2R
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	5.3.4
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018077-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018077-DE-1-1_0.xml	text/xml	927
nom de original:		
2018_077_AG_MODIFICATION DES REPRESENTANTS A L'AG DE LA ML2R.pdf	application/pdf	191369
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018077-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	191369

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h17min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h17min35s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h17min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 10h19min42s	Reçu par le MI le 2018-04-10



Le Président,
Bernard MATEILLE



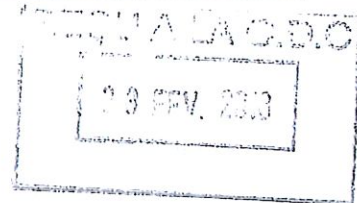
Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le 12 AVR. 2018

ID : 033-200069581-20180328-D2018078-DE

MAIRIE DE PODENSAC



Podensac, le 21 Février 2018

Objet : Demande de subvention

Monsieur Le Président,

Le Point Information Jeunesse (PIJ) de la Mairie de PODENSAC, souhaite comme les années précédentes, remettre en place une session Bafa (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) à coût réduit pour les jeunes du Territoire.

Le but de ce projet est de permettre à nos jeunes de pouvoir bénéficier d'une formation sérieuse, locale, à prix raisonnable.

A cet effet, je me permets de solliciter la Communauté de Communes afin de s'associer dans cette démarche par le biais d'une participation financière versée sous forme de subvention. Le projet vous est présenté dans le dossier joint à ce courrier.

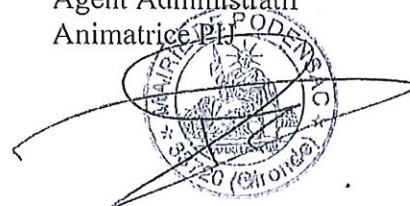
Cette année la formation est reportée en Juillet 2018, du 07 au 14 Juillet. Pour répondre au mieux aux attentes des jeunes du territoire, et pour que le projet se réalise dans de bonnes conditions, je dois commencer la **communication** de celui-ci le plus rapidement possible. Ainsi, sans retour de votre part, je ne peux indiquer aux jeunes le coût du stage sur les affiches et brochures d'informations, ce qui bloque l'organisation et la mise en place correcte de cette session.

Je vous remercie par avance de votre compréhension, et si vous le souhaitez, je me tiens à votre disposition pour un rendez-vous à votre convenance.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en mes sentiments les meilleurs.

Camille DEGRYSE
Agent Administratif
Animatrice PIJ





Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

SLOW

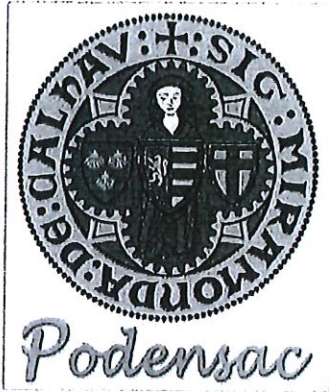
ID : 033-200069581-20180328-D2018078-DE

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le **12 AVR. 2018** LOW

ID : 033-200069581-20180328-D2018078-DE



**FORMATION
GÉNÉRALE BAFA
SUR PODENSAC
DU 07 AU 14 JUILLET 2018**

INTRODUCTION

Envoyé en préfecture le 10/04/2018
Reçu en préfecture le 10/04/2018
Affiché le **SLO**
ID : 033-200069581-20180328-D2018078-DE

- I. QU'EST-CE QUE LE BAFA ?3**
 - A. DEFINITION3
 - B. CONDITIONS D'INSCRIPTION3
 - C. UNE FORMATION EN TROIS ETAPES3
- II. LE POINT INFORMATION JEUNESSE3**
 - A. MISSIONS :3
 - B. INFORMATIONS GENERALES4
 - 1. Adresse4
 - 2. Horaires d'ouverture.....4
- III. LES OBJECTIFS DE CE PROJET5**
 - A. OBJECTIFS GENERAUX5
 - B. OBJECTIFS OPERATIONNELS5
- IV. LES DEMARCHES LIEES AUX OBJECTIFS5**
 - A. CHOIX DE L'ORGANISME.....5
 - B. ETUDE DE FAISABILITE5
 - C. LES LOCAUX SUSCEPTIBLES D'ETRE MIS A DISPOSITION6
 - D. LES DEVIS6
 - FORMATION GÉNÉRALE6
 - DU 15 AU 22 JUILLET 20176
 - E. LES SUBVENTIONS SOUHAITEES.....6
 - 1. Participation financière de la Nouvelle Communauté de Communes.....6
 - 2. Participation financière de la Mairie de Podensac.....7
 - F. CHOIX DES DATES7

CONCLUSION

Introduction

Le Point Information Jeunesse (PIJ) de Podensac souhaite développer ses actions afin de mieux se faire connaître auprès du public. Voilà maintenant 10 ans que le PIJ en collaboration avec la Mairie et la Communauté de Communes organise une formation générale Bafa à coût réduit pour les jeunes du Territoire. Cette formation se déroule désormais au mois de Juillet. En 2017, nous avons comptabilisé 14 inscriptions, dont pour la plupart des étudiants et lycéens qui ne peuvent bénéficier des aides Mission Locale.

I. QU'EST-CE QUE LE BAFA ?

A. Définition

BAFA : Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Le BAFA est un diplôme non professionnel permettant d'encadrer des enfants et des adolescents à l'occasion de vacances ou de loisirs, sous la responsabilité d'un directeur.

Cette formation apporte aux candidats les connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique d'un centre de vacances ou de loisirs. Elle leur permet de découvrir les techniques de l'animation et de prendre conscience des responsabilités liées à cette fonction.

B. Conditions d'inscription

Pour s'inscrire, il faut avoir 17 ans minimum au premier jour de formation, sans dérogation possible.

C. Une formation en trois étapes

La BAFA est délivré à condition d'avoir réussi trois étapes :

- une formation générale (8 Jours)
- un stage pratique (14 Jours)
- un stage d'approfondissement ou de qualification (6 jours)

Cette formation s'effectue sur 30 mois maximum, mais la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) peut accorder, sur demande écrite, une prorogation d'un an au titre d'un empêchement pour cas de force majeure.

II. LE POINT INFORMATION JEUNESSE

A. MISSIONS :

- **Informers tous les jeunes (Collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, suivis ou non par la Mission Locale) gratuitement et sans rendez-vous, sur tous les sujets qui les intéressent.**
- **En mettant à disposition une documentation claire, précise, complète, impartiale et à jour :**
 - Organisation des études
 - Formation et métiers

- Emploi
- Formation continue
- Vie pratique, droit selon sa propre situation
- Loisirs
- Vacances
- Etranger
- Sports

- **Offrir des services facilitant la vie quotidienne des jeunes :**

- Rédaction de CV
- Rédaction de lettre de motivation

- **Les permanences :**

Mission Locale de Cadillac : 05 57 98 02 98

- Lundi, Mardi et Jeudi après-midi sur rendez-vous : Entretiens individuels
 - Le conseiller accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire et les guide dans leur démarche de professionnalisation.

- **Des périodes ou journées à thème :**

- Jobs d'été : Avril
- Forum des associations : Septembre
- Formation Générale Bafa : Juillet

B. INFORMATIONS GENERALES

1. Adresse

Point Information Jeunesse (PIJ)
Mairie
11 Place Gambetta
33 720 Podensac
(Situé dans la cour arrière de la Mairie)

Tel : 05 56 27 02 59
Mèl : pjj@podensac.fr / camille.degryse@podensac.fr

2. Horaires d'ouverture

Jeudi : 9h00/12h00 – 13h30/17h30
Vendredi : 9h00/12h00 – 13h30/17h30

Ouvert en 2003, le PIJ est une structure de la Mairie de Podensac.

III. Les objectifs de ce projet

A. Objectifs généraux

1. Rendre accessible la formation BAFA aux jeunes du territoire qui rencontrent beaucoup de difficultés de déplacement (pas de moyens de locomotion, pas de bus, peu de trains).
2. Maintenir les actions du PIJ

B. Objectifs opérationnels

- Fixation des dates en fonction des disponibilités du public visé
- Communication effectuée par le PIJ
- Proposer une formation de qualité
- Réduire au maximum le coût du stage
- Réduire le problème de mobilité des jeunes
- Toucher un maximum de jeunes

IV. Les démarches liées aux objectifs

A. Choix de l'organisme

Aucun devis n'a été effectué cette année. L'ancienneté, le sérieux et les tarifs de l'organisme avec lequel nous travaillons habituellement n'est plus à démontrer. Néanmoins, une convention est établie avec Familles Rurales concernant la participation financière à la formation, celle-ci sera fournie à la Communauté de Communes.

B. Etude de faisabilité

Les questions liées à cette étude de faisabilité sont les suivantes :

- **Y-a-t-il des jeunes intéressés par cette formation sur le territoire ?**
 - Oui car souvent le PIJ accueille des jeunes (étudiants, collégiens, lycéens, demandeur d'emploi, suivis ou non par la Mission Locale) venant demander des informations sur les étapes à suivre pour passer le BAFA, le coût, les aides... **En 2016** nous avons enregistré **29 inscriptions** pour la formation générale BAFA sur Podensac, **en 2017 14 inscriptions**. Et déjà quelques jeunes positionnés pour cette année.
- **L'utilisation de locaux appropriés est-elle envisageable ?**
 - Oui, les locaux scolaires de l'école élémentaire ne sont pas utilisés lors des vacances scolaires. Trois salles de classe peuvent être prêtées. Cette mise à disposition ne dérangera pas le fonctionnement de l'ALSH puisqu'il dispose déjà d'une salle.
 - De plus, la commune de Podensac peut mettre à disposition le parc Chavat, lieu idéal pour la pratique de grands jeux par les animateurs stagiaires. En outre, la salle du Sporting peut-être mise à disposition selon les plages horaires restantes disponibles. Enfin, les animateurs stagiaires et les formateurs pourront se restaurer à la cantine de l'école élémentaire comme les années précédentes.

C. Les locaux susceptibles d'être mis à disposition

- Au niveau école élémentaire : 2 salles de classe voire 3 suivant le nombre de stagiaires
- Salle du Sporting : selon le planning d'occupation habituel
- Parc Chavat pour les activités

D. Les Devis

FORMATION GÉNÉRALE

Du 07 au 14 Juillet 2018

Le choix de l'organisme s'est effectué tout simplement vers Familles Rurales en fonction de la renommée, du sérieux et du meilleur prix constaté ces 10 dernières années.

❖ FAMILLES RURALES

- **Effectif**
 - minimal : 12
 - maximal : 30

Tarif : 298,00 € / stagiaire

Dans ces coûts sont pris en compte :

- La prestation pédagogique (contenu, méthode, matériel, outils)
- La remise à chacun des stagiaires d'un dossier complet de fiches pédagogiques + un carnet de jeux + un carnet de chants + livret de règlementation à chaque stagiaire
- Le suivi individualisé du stagiaire tout au long de l'ensemble de sa formation (stage pratique, stage d'approfondissement)
- La présence permanente de l'équipe complète de formateurs sur les lieux du stage durant les 8 jours de formation

Ils garantissent un travail adapté à nos besoins et nos attentes, sérieux et de qualité.

E. Les subventions souhaitées

1. Participation financière de la Communauté de Communes

Il est souhaitable que la Communauté de Communes soutienne l'action et la démarche de formation des jeunes de son nouveau territoire.

Ainsi, il serait intéressant que le coût par formation soit de 197,00 € par stagiaire et donc celui de la Communauté des Communes de 120,00 € par stagiaire et par formation.

En contrepartie du financement de la Communauté de Communes, il sera convenu d'une convention avec le stagiaire.

Celui-ci s'engagera à réaliser **2 jours** (mercredis et/ou vacances scolaires) dans l'un des accueils de loisirs du Territoire de la Communauté de Communes.

Pour les stagiaires mineurs, ce sont les parents qui signeront la convention.

Si le stagiaire refuse cette convention, il sera redevable du coût total du stage (317 €).

S'il en est signataire et qu'à l'issue de celle-ci les termes ne sont pas respectés, il devra rembourser la participation CDC.

Habituellement, une subvention pour 25 stagiaires est demandée. Cette année, du fait de l'agrandissement de la Communauté des communes et donc de l'augmentation du nombre de stagiaires potentiellement concernés, une plus grande subvention serait souhaitable.

Ainsi, la subvention demandée serait la suivante :

Coût du stage par stagiaire sur la base de :	
De 12 à 30 stagiaires	
Formation générale BAF A	
Coût du stage par l'organisme	298,00 €
Repas / stagiaire	3.80 * 5 jours : 19,00 € (Repas portés par les stagiaires le week-end)
Coût souhaité par le PIJ /stagiaire du Canton	197,00 €
Différence	120,00 €
Participation CDC	1 440,00 € pour 12 stagiaires . 3 600,00 € pour 30 stagiaires

La subvention versée en fin de session à la Mairie se fera sur le nombre réel de stagiaires conventionnés.

2. Participation financière de la Mairie de Podensac

La Mairie de Podensac prend en charge le coût des repas des formateurs, les goûters de l'ensemble du groupe des stagiaires, ainsi que les repas des stagiaires conventionnés la semaine.

F. Choix des dates

FORMATION GÉNÉRALE : Vacances d'été

- **Du Samedi 07 au Samedi 14 Juillet 2017 inclus (8 jours)**

La Formation générale se déroule cette année au mois de Juillet pour que les stagiaires puissent effectuer leur stage pratique au mois d'Août.

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20180328-D2018078-DE

Les moyens de communication utilisés

- Affiches, brochures, panneaux d'informations lumineux dans toutes les Mairies du Territoire et sur le site internet de la Communauté de Communes
- Annonce dans Le Mascaret
- Articles dans le Sud-Ouest et Le Républicain
- Divers affichages communaux du territoire

CONCLUSION

D'après l'étude de faisabilité et les moyens mis à disposition, ce projet pourrait être reconduit, après l'accord des élus de Podensac et de la Communauté de Communes.

Si le projet est accepté, celui-ci fonctionnera après la signature d'une convention entre les différentes parties concernées.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018078
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	PARTICIPATION A LA FORMATION BAFA 2018
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018078-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 033-200069581-20180328-D2018078-DE-1-1_0.xml	text/xml	1027
nom de original: 2018_078_ENFANCE ET JEUNESSE_ PARTICIPATION A LA FORMATION BAFA 2018.pdf	application/pdf	177089
nom de métier: 99_DE-033-200069581-20180328-D2018078-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177089
nom de original: 22_ Annexe _ participation _ la formation Bafa 2018.pdf	application/pdf	3026785
nom de métier: 99_AU-033-200069581-20180328-D2018078-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	3026785

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h44min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h45min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h45min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h49min08s	Reçu par le MI le 2018-04-10

Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

12 AVR. 2018

ID : 033-200069581-20180328-D201807801-DE

CONVENTION DE PARTENARIAT

Pour session de formation générale BAFA

Le Président,
Bernard MATEILLE

Entre les soussignés

La Communauté de communes Convergence Garonne

12 Avenue du Maréchal Leclerc de Hautecloque 33720 PODENSAC

Représenté par Monsieur Bernard MATEILLE, Président, autorisé par délibération du XXXXXXX.

ET

La mairie de Podensac

11 place Gambetta 33720 PODENSAC

Représentée par Monsieur Bernard MATEILLE, Maire

ET

Nom

TEL :

Prénom

Adresse

Si la personne n'est pas majeure représentant légal :

TEL :

Préambule :

La Mairie de Podensac par le biais de son POINT INFORMATION JEUNESSE et avec le soutien financier de la Communauté de communes propose aux jeunes issus du territoire une formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs).

Objectifs :

- Rendre la formation générale et la formation d'approfondissement du BAFA financièrement accessible aux jeunes du territoire.
- Permettre une formation géographiquement proche sur le territoire de la Communauté de communes.
- Faire connaître le PIJ et la Communauté de communes ainsi que les actions menées.
- Accompagner les jeunes du territoire dans leur parcours professionnel.



Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le

SLO

ID : 033-200069581-20180328-D201807801-DE

Les engagements des signataires :

La commune s'engage :

- A organiser et mettre en place une formation en fonction des besoins des personnes formation générale BAFA.
- A mettre à disposition les locaux nécessaires à la réalisation du bon déroulement de cette formation.
- A prendre en charge la collation et les repas de l'équipe de formateurs.
- A diffuser l'information dans ses différents supports de communication.

La Communauté de communes s'engage :

- A Participer financièrement selon les modalités suivantes :
- 120 euros /formation générale en fonction du nombre d'inscrits
- A diffuser l'information dans ses différents supports de communication.

Le jeune en formation s'engage :

- A signer la convention lui permettant d'obtenir une subvention de la Communauté de communes qui sera reversée directement à la Commune de Podensac, afin de permettre de bénéficier d'un coût de stage de 194 euros pour cette formation.
- A effectuer 2 jours (journée de 10H) non rémunérées au sein d'un Accueil de Loisirs du territoire pour une formation générale dans le délai indiqué ci-dessous. Au-delà de cette période si les journées ne sont pas effectuées la Communauté de communes demandera le remboursement des aides versées.

Les journées seront définies avec la directrice du Pôle Enfance et Jeunesse et le Directeur/trice de la structure accueillant celui-ci. Ces journées pourront être effectuées les mercredis périscolaires et/ou sur les périodes de vacances scolaires.

Cette convention est pour le stage de formation générale, dont 2 jours gratuits dus par le stagiaire et est valable du au

Fait à Podensac le

Signature Mairie

Signature Communauté de communes

Signature Stagiaire

Signature du représentant légal (pour les mineurs)



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D201807801
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	ANNEXE A LA DELIBERATION N°D2018078 - CONVENTION POUR LA PARTICIPATION DE LA CDC A LA FORMATION BAFA
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D201807801-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D201807801-DE-1-1_0.xml	text/xml	967
nom de original:		
22_Convention de partenariat FORMATION BAFA 2018.pdf	application/pdf	239810
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D201807801-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	239810

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 12h20min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 12h20min30s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 12h20min34s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 12h21min30s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents :	34	Exprimés :	41
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	0
Absents :	8	POUR :	41
pouvoirs :	7	CONTRE :	0

2018/078

ENFANCE ET JEUNESSE - PARTICIPATION A LA FORMATION BAFA 2018

Rapporteur : M. J-M. Pelletant

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant statuts de la Communauté de communes Convergence Garonne ;

VU la demande de subvention présentée à la Communauté de communes par le Point Information Jeunesse de Podensac, pour l'organisation d'une session de formation générale au Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) ;

CONSIDERANT l'objectif d'accompagner l'aide à la formation BAFA pour les jeunes du territoire ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE au Point Information Jeunesse de Podensac, organisateur, une subvention de :

- 120 € par stagiaire (selon le nombre de participants, au maximum 30) pour la formation générale.

Il est précisé que chaque stagiaire sera appelé à signer une convention avec la Communauté de communes, au terme de laquelle il s'engagera à effectuer 2 jours non rémunérés (mercredi et/ou vacances) dans l'un des Accueils de Loisirs de la Communauté de communes.

La signature de la convention est obligatoire pour que le stagiaire bénéficie de la subvention de la Communauté de communes versée au Point Information Jeunesse. Pour les stagiaires mineurs, ce sont les parents qui signeront la convention. Si le stagiaire ne respecte pas les termes de la convention, il lui sera demandé le remboursement de l'aide versée ;

AUTORISE Monsieur le Président au mandatement de ces sommes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération ainsi que les conventions avec chaque stagiaire, intégrant notamment les clauses indiquées ci-dessus ;

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération seront inscrits au budget principal.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018078
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	PARTICIPATION A LA FORMATION BAFA 2018
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018078-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018078-DE-1-1_0.xml	text/xml	1027
nom de original:		
2018_078_ENFANCE ET JEUNESSE_ PARTICIPATION A LA FORMATION BAFA 2018.pdf	application/pdf	177089
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018078-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	177089
nom de original:		
22_Annexe _ participation _ la formation Bafa 2018.pdf	application/pdf	3026785
nom de métier:		
99_AU-033-200069581-20180328-D2018078-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	3026785

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h44min52s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h45min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h45min17s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h49min08s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL' CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents :	34	Exprimés :	41
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	0
Absents :	8	POUR :	41
pouvoirs :	7	CONTRE :	0

2018/079

MARCHES PUBLICS - MARCHÉ POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REPARATION DE VOIRIE LIES AUX DEGRADATIONS DES ORAGES DU 25 JUILLET 2014 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES RELATIFS A CE MARCHÉ

Rapporteur : M. J-G. Bapsalle

VU le marché de travaux de voirie passé à la suite des inondations du 25 juillet 2014, notifié le 18/11/2016 à SAS CMR représenté par Monsieur Arnaud GEREMIA, chef d'agence, par la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie ;

VU la délibération 2017/271 du 13 décembre 2017 portant modification de l'intérêt communautaire, autorisant notamment la réalisation des travaux de voirie consécutifs aux inondations de 2014 inscrits au fonds de catastrophes naturelles sur la commune de Rions;

VU la délibération n°2017/170 du 17 mai 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la SAS CMR pour les travaux de réparation de voirie liés aux dégradations des orages du 25 juillet 2014, et à affermir la tranche optionnelle du marché ;

CONSIDERANT que la société SAS CMR présente à la Communauté de communes un sous-traitant, la société COFEX LITTORAL SAS, pour les travaux de reprise des talus pour un montant maximum de 128 000 € TTC;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la déclaration de sous-traitance avec la SAS CMR et la SAS COFEX LITTORAL ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution du présent marché.

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018079
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	MARCHE REALISATION TRAVAUX REPARATION VOIRIE LIES DEGRADATIONS ORAGES 25/07/14-AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES RELATIFS A CE MARCHE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018079-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018079-DE-1-1_0.xml	text/xml	953
nom de original:		
2018_079_MP_MARCHE REALISATION TRAVAUX REPARATION VOIRIE LIES DEGRADATION ORAGES DU 25.07.2014_AUTOR SIGNATURE ACTES .pdf	application/pdf	136695
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018079-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	136695

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h57min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h58min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h58min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h47min38s	Reçu par le MI le 2018-04-10



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

Membres en exercice :	42	Votes	
Présents :	34	Exprimés :	41
dont suppléants : ...	2	Abstentions :	0
Absents :	8	POUR :	41
pouvoirs :	7	CONTRE :	0

2018/079

MARCHES PUBLICS - MARCHÉ POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REPARATION DE VOIRIE LIES AUX DEGRADATIONS DES ORAGES DU 25 JUILLET 2014 - AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES RELATIFS A CE MARCHÉ

Rapporteur : M. J-G. Bapsalle

VU le marché de travaux de voirie passé à la suite des inondations du 25 juillet 2014, notifié le 18/11/2016 à SAS CMR représenté par Monsieur Arnaud GEREMIA, chef d'agence, par la Communauté de communes du Vallon de l'Artolie ;

VU la délibération 2017/271 du 13 décembre 2017 portant modification de l'intérêt communautaire, autorisant notamment la réalisation des travaux de voirie consécutifs aux inondations de 2014 inscrits au fonds de catastrophes naturelles sur la commune de Rions;

VU la délibération n°2017/170 du 17 mai 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de la SAS CMR pour les travaux de réparation de voirie liés aux dégradations des orages du 25 juillet 2014, et à affermir la tranche optionnelle du marché ;

CONSIDERANT que la société SAS CMR présente à la Communauté de communes un sous-traitant, la société COFEX LITTORAL SAS, pour les travaux de reprise des talus pour un montant maximum de 128 000 € TTC;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la déclaration de sous-traitance avec la SAS CMR et la SAS COFEX LITTORAL ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution du présent marché.

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018079
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	MARCHE REALISATION TRAVAUX REPARATION VOIRIE LIES DEGRADATIONS ORAGES 25/07/14-AUTORISATION DE SIGNATURE DES ACTES RELATIFS A CE MARCHE
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018079-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018079-DE-1-1_0.xml	text/xml	953
nom de original:		
2018_079_MP_MARCHE REALISATION TRAVAUX REPARATION VOIRIE LIES DEGRADATION ORAGES DU 25.07.2014_AUTOR SIGNATURE ACTES .pdf	application/pdf	136695
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018079-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	136695

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 10h57min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 10h58min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 10h58min19s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h47min38s	Reçu par le MI le 2018-04-10



Le Président,
Bernard MATEILLE



Envoyé en préfecture le 10/04/2018

Reçu en préfecture le 10/04/2018

Affiché le **12 AVR. 2018**

ID : 033-200069581-20180328-D2018080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :	42	<u>Votes</u>	
<u>Présents</u> :	34	Exprimés :	41
<u>dont suppléants</u> : ...	2	Abstentions :	0
<u>Absents</u> :	8	<u>POUR</u> :	40
<u>pouvoirs</u> :	7	<u>CONTRE</u> :	1 (A. MASSIEU)

2018/080

MARCHES PUBLICS - CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE « MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LE PILOTAGE ET LA COORDINATION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET L'ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE » ET ELECTION DE SES MEMBRES

Rapporteur : M. le Président

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.1411-5-II-a du CGCT - modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 - art. 58 qui dispose que « lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » ;

VU l'article L.1414-1 modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 - art. 101 - « Les marchés publics des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont passés et exécutés conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics » ;

VU l'article L.1414-2 - modifié par l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 - art. 101 - « Pour les marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens mentionnés à l'article 42 de l'ordonnance susmentionnée, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5. Toutefois, en cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres.

Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance du 6 novembre 2014 susvisée » ;

VU l'article 3° du II de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU l'article 89 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics ;

VU l'avis favorable du Bureau du 07 mars 2018 ;

VU la délibération n°2017/062/01 du 22 février 2017 par laquelle le Conseil Communautaire a désigné les membres appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de concours de la Communauté de communes ;

CONSIDERANT que l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas pour effet d'interdire aux collectivités territoriales d'instituer plusieurs Commissions d'Appel d'Offres ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes a publié un avis d'appel public à concurrence pour le marché intitulé « Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le pilotage et la coordination générale du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal de la Communauté de communes Convergence Garonne », et qu'il convient d'instituer une Commission d'Appel d'Offres *ad hoc* ;

CONSIDERANT que l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 a modifié la composition des commissions d'appels d'offres des établissements publics de coopération intercommunale, en supprimant la distinction entre les EPCI composés d'au moins une commune de 3 500 habitants et ceux n'en comportant pas ;

CONSIDERANT que la Commission est présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant et que le Conseil communautaire doit élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDERANT que l'élection des membres de la CAO a lieu au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » en vertu des dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que sur proposition de Monsieur le Président, l'Assemblée délibérante accepte à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

CONSIDERANT que les membres titulaires et suppléants de la commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel ;

CONSIDERANT que par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, et qu'en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages, qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il convient de déposer les listes candidates auprès du secrétaire de séance.

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Maire » ;

Ayant entendu les explications de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

ELIT les membres suivant appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres et du jury de concours :

Titulaires	Suppléants
Alain QUEYRENS Bernard DREAU Dominique CLAVIER François DAURAT Marc GAUTHIER	Lionel CHOLLON Sylvie PORTA Mylène DOREAU Bruno TRENIT Maryse FORTINON

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE**



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018080
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	CREATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE MARCHE "MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE CONCERNANT LE PILOTAGE ET LA COORDINATION GENERALE DU PLUI ET L'ELABORATION D'UN REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL DE LA CDC CONVERGENCE GARONNE" ET ELECTION DE SES MEMBRES
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018080-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-200069581-20180328-D2018080-DE-1-1_0.xml	text/xml	1101
nom de original:		
2018_080_MP_CREATION CAO MARCHE AMO PILOTAGE ET COORDINATION GENERALE DU PLUI ET ELECTION DE SES MEMBRES.pdf	application/pdf	194137
nom de métier:		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018080-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	194137

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
------	------	---------

	<i>Posté</i>	<i>10 avril 2018 à 11h11min25s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>10 avril 2018 à 11h11min39s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>10 avril 2018 à 11h14min14s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>10 avril 2018 à 11h49min18s</i>	<i>Reçu par le MI le 2018-04-10</i>



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 MARS à 18 h 30, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC sous la présidence de M. Bernard MATEILLE, Président.

Date de convocation : 22 mars 2018

Présents : Jean-Gilbert BAPSALLE, Line BARADUC, Eliane BERRON, Christian BOYER, Dominique CAVAILLOLS, Lionel CHOLLON, Jean-Noël CLAMOUR, Dominique CLAVIER, François DAURAT, Jocelyn DORE, Mylène DOREAU, Bernard DREAU, Daniel DUBOURG, Philippe DUBOURG, Laurence DUCOS, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Marc GAUTHIER, Hervé GILLE, Corinne LAULAN, Marie-José LEFEVRE (suppléante), Jean-Pierre MANCEAU, André MASSIEU, Bernard MATEILLE, Laurence MEUNIER, Jean-Marc PELLETANT, Anne-Marie PENEAU, Jean-Claude PEREZ, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Pierre RIBEAUT, Bruno TRENIT, Marie-Hélène VIDEAU-DUTREIL (suppléante).

Absents : Marie-Dolorès ANGULO, Jean-Claude BERNARD (pouvoir à L. MEUNIER), Didier CAZIMAJOU (pouvoir à J-C. PEREZ), Jean-François DAL'CIN (pouvoir à S. PORTA), Dominique FAUBET (pouvoir à D. CAVAILLOLS), Christine FORESTIE (pouvoir à J-G. BAPSALLE), Guy MORENO (pouvoir à B. MATEILLE), Jean-Patrick SOULE (pouvoir à J-N. CLAMOUR).

Secrétaire de séance : Sylvie PORTA

<u>Membres en exercice</u> :		<u>42</u>	<u>Notes</u>	
<u>Présents</u> :	34	Exprimés : 41
<u>dont suppléants</u> :	...	2	Abstentions : 0
<u>Absents</u> :	8	POUR : 41
<u>pouvoirs</u> :	7	CONTRE : 0

2018/081

SERVICES A LA POPULATION - AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS

Rapporteur : Mme. S. Porta

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT les orientations des actions menées par le Communauté de communes en faveur des séniors sur les axes suivants :

- Favoriser le maintien à domicile,
- Lutter contre l'isolement,
- Favoriser la mobilité grâce à des modalités de transports adaptées et accessibles,
- Accompagner l'adaptation du logement et de l'habitat ;

CONSIDERANT que dans ce sens la Communauté de communes mets en place des actions collectives d'animation, des manifestations, répond à des appels à projet afin de :

- Développer des activités de loisirs et manifestations créatrices de lien social,
- Développer des partenariats institutionnels et associatifs,
- Favoriser le renforcement du rôle social des séniors,
- Créer des opportunités de dialogue entre les générations,
- Mettre l'accent sur la prévention avancée auprès des publics à risques ou fragiles,
- Créer du lien entre les associations et services et favoriser la coordination et la mutualisation des moyens ;

CONSIDERANT que ces actions sont parfois réalisées par l'intermédiaire de contrats de prestation, de contrats de cession, de partenariats associatifs et communaux, de conventions de mise à disposition de locaux et d'espaces municipaux, ou de contrats de travail spécifiques ;

Ayant entendu les explications de Madame le Rapporteur,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats et conventions conclus dans le cadre des actions en faveur des séniors, dans la limite de ceux énoncés ci-dessus ;

Le Président,

*-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A LA DATE CI-DESSUS
LE PRESIDENT, BERNARD MATEILLE



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Communauté de communes de Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne

Utilisateur : Podensac, des Coteaux de Garonne et de Lestiac-sur-Garonne, Communauté de communes

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	D2018081
Date de la décision:	2018-03-28 00:00:00+02
Objet:	AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	8.2.2
Identifiant unique:	033-200069581-20180328-D2018081-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-200069581-20180328-D2018081-DE-1-1_0.xml	text/xml	947
<i>nom de original:</i>		
2018_081_SERVICES A LA POPULATION_AUTOR DE SIGNATURE DE CONVENTIONS RELATIVES AUX ACTIONS EN FAVEUR DES SENIORS.pdf	application/pdf	175998
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-200069581-20180328-D2018081-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	175998

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 avril 2018 à 11h16min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 avril 2018 à 11h16min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 avril 2018 à 11h17min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 avril 2018 à 11h49min04s	Reçu par le MI le 2018-04-10